

Les sujets évoqués en conseil municipal du 14 février 2012

Fonctionnement du conseil municipal suite à la démission de EON Michel

La réorganisation du conseil municipal conduit à passer à 3 adjoints et monsieur le Maire propose de devenir le rapporteur de la commission «Voirie» avec l'aide de monsieur HAMARD Jean-Luc qui se chargera du suivi de l'entretien des chemins ruraux.

Subvention 2011 versée à l'école privée

Dans un courrier, le Préfet rappelle les règles de calcul de cette somme qui ne peut pas être forfaitaire. Ainsi, chaque année, la commune doit calculer le coût moyen des élèves de l'école publique en maternelle et en élémentaire, pour calculer ensuite le montant de la contribution financière qui sera versée à l'OGEC. Pour 2011, elle est maintenue à 50000 €.

Contribution OGEC 2012

Le montant de la contribution qui sera à verser pour l'année 2012 à l'OGEC s'élèvera à 52573,98 €.

Fermeture de classe à l'école publique à la rentrée 2012-2013

Une éventuelle fermeture de classe est prévue à la rentrée prochaine. En effet, par courrier du 8 février 2012, madame FOURNERET, Directrice de l'Académie, nous annonce, qu'au vu d'une baisse importante des effectifs prévue avec le départ des 18 élèves de CM2, elle a décidé de fermer une classe à la prochaine rentrée scolaire. Une réponse avec avis motivé sera adressée à l'Inspection académique.

Cession d'une partie de chemin communal à un particulier

Suite à une rencontre à Champ Royer entre la mairie et monsieur CHABRIER Frédéric, celui-ci souhaite acheter une partie de chemin communal pour agrandir sa parcelle (180 m²) et pour la clôturer plus aisément. Accord pour cette vente au prix de 0,15 € le m² avec les frais de bornage et de notaire à la charge du futur acquéreur.

La Cité des Cloches au Chênet

Un projet de résidence sociale au Chênet est envisagé par Maine-et-Loire Habitat qui envisage de construire des nouveaux logement pour la moitié et de rénover ceux existants pour l'autre moitié.

La zone du Grand Clos

La proposition d'échange de parcelles entre la commune et Anjou Maine Céréales est présentée. Reste la difficulté pour la mairie à acquérir la parcelle 578 nécessaire à Anjou Maine Céréales. La commune s'est d'ores et déjà engagée à lui donner son accord pour l'échange de ces terrains et pour signer les actes notariés correspondants.

Ouverture de la concertation préalable à la création de la Z.A.C. dans le quartier de "La Petite Fontaine"

Dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, la commune a décidé d'engager les procédures nécessaires à la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat dans la zone de "La Petite Fontaine". Le périmètre d'étude couvre une superficie totale d'environ 17 ha. Une phase de concertation est prévue avec 2 permanences en mairie et un dossier mis à disposition du public pendant cette période. La Chambre départementale d'agriculture sera également saisie pour avis.